

La préfecture de la Haute-Vienne n'aurait pas dû autoriser la chasse aux corbeaux à Bellac

Publié le 20/06/2020 à 09h55



Photo d'illustration © Gigot Raphaelle

Entre les associations de défense des corvidés et la mairie de Bellac, le torchon brûle. Le tribunal administratif vient de rendre une décision qui annule l'arrêté du préfet qui avait autorisé une battue aux corbeaux.

La ville de Bellac, en Haute-Vienne, vient de perdre une manche dans sa bataille contre les corvidés. L'arrêté du préfet de la Haute-Vienne qui donnait la possibilité de tuer des corbeaux pour éviter leur prolifération vient d'être annulé par le tribunal administratif de Limoges, selon l'une des associations de défense des corvidés, partie dans l'affaire.

Le rapporteur public avait estimé, à l'audience, que la ville de Bellac ne disposait pas d'assez de preuves pour justifier que ces oiseaux étaient à l'origine de nuisances ou d'insalubrité dans la commune.

« Le problème est toujours là »

Si Thierry Spriet, adjoint au maire, ne veut pas évoquer cette décision qui, dit-il, concerne la préfecture, il est plus prolix sur la problématique des corbeaux.

« L'affaire date d'il y a deux ans mais le problème est toujours là. Sur Bellac, nous avons 500 nids de corvidés. Si l'on part sur deux couvées par an de 5 ça fait un potentiel de 5.000 corbeaux dans la ville. C'est énorme, les gens ne se rendent pas compte. Les cours de maternelle doivent être nettoyées tout le temps, des agriculteurs se font dévorer des hectares de maïs. Et puis il y a les problèmes de bruit. »

Que faire face à cette problématique ? Faire appel à un fauconnier ? « Trop onéreux », répond l'adjoint. À Bellac, la solution a donc été trouvée : abattre des corbeaux à coups de fusil. Une situation inadmissible pour les associations de défense de corvidés qui ont donc décidé de porter l'affaire devant la justice.

« Les tirs sur la commune étaient récurrents, c'est ce qui a justifié notre action », annonce d'emblée Véronique Bialoskorski, présidente et fondatrice des Amis de Lazare, spécialisée dans la protection des corvidés. « Bellac n'est pas la seule ville de France concernée. On peut comprendre qu'il existe une problématique. L'idée, c'est que nous apportions des solutions. »

Sauf que selon elle, la mairie de Bellac a fait la sourde oreille depuis des années. « Entamer une procédure, c'est chronophage, ce n'est pas productif mais parfois, cela est nécessaire quand la commune et la préfecture ne veulent rien entendre. En 2017, 2018 et 2019, nous n'avons jamais eu d'interlocuteur sur le sujet et ce n'est pas faute d'avoir essayé. L'arrêté, pris hors période de chasse, avait été délivré alors que les corbeaux étaient en période de reproduction. »

Selon elle, des solutions existent pourtant : « Pendant les 45 jours de présence dans le nid des petits, il y a des saletés à l'aplomb. Mais si c'est dans un parc et qu'elles tombent sur un banc, déplaçons le banc. Si cela concerne des voitures dans une rue, peut-on envisager de condamner ces places durant les 45 jours ou l'accès à un trottoir ? En Allemagne, cela se fait beaucoup. »

Véronique Bialoskorski le reconnaît. En cas de proximité avec des habitations, il n'est pas facile de se protéger des bruits, ou des odeurs générées par les corbeaux. « Mais il existe des méthodes, comme l'enlèvement du nid, l'effarouchement par rapaces ou tirs de fusées crépitantes. Il faut le faire deux ans de suite et il est nécessaire de proposer une alternative aux corbeaux, un endroit pour qu'ils se reproduisent, comme un parc, sinon ils reviennent. »

« Les corbeaux ici, ils vont bien, ils ont le gîte et le couvert »

THIERRY SPRIET (Adjoint au maire de Bellac)

La mairie, prise en étau entre les associations de défense de l'environnement et les demandes de particuliers excédés par la présence des volatiles a été confrontée à un sérieux casse-tête, qui a parfois tourné aux invectives et aux menaces. « Les corbeaux ici, ils vont bien ! Ils ont le gîte et le couvert et c'est une vraie nuisance. Nous avons bien été obligés d'agir et nous avons par le passé reçu des menaces de mort à la mairie. On a dû porter plainte, c'est un truc de fou. Il faut savoir raison garder. On assume notre gestion, nous agissons pour la santé publique », termine Thierry Spriet. Qui ajoute non sans fierté : « Nous avons quand même créé un territoire ornithologique protégé à Bellac et nous sommes les premiers en Haute-Vienne. » Des arguments qui font bondir la représentante de l'association.

« C'est pas parce que j'aime mon chien que j'ai le droit de tabasser mon chat ! »

VÉRONIQUE BIALOSKORSKI (Fondatrice de l'association les Amis de Lazare)

« Oui, un territoire ornithologique c'est bien mais parallèlement, une brigade anti corvidés a été créée en Haute-Vienne ! Où est la logique ? Ce n'est pas parce que j'aime mon chien que j'ai le droit de tabasser mon chat ! » rétorque Véronique Bialoskorski . « On ne peut pas faire tout et n'importe quoi en se basant sur des arguments de santé publique. S'il y a des risques sanitaires, qu'ils en apportent la preuve. Il y a en aucun. C'est une dérive dangereuse de se prévaloir de ce type d'arguments. Et quel message apporte-t-on aux jeunes générations ? On a un souci avec des animaux, alors on prend le fusil ? »